

MAIRIE DE SAINT JEAN DU BOIS

72430

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à seize heures trente-cinq minutes, le conseil municipal jeunes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle multi-activités, encadré par Monsieur Jean Paul BOISARD, Maire, Monsieur Jonathan BÉCHEZ et Madame Lydie CHARREAU, conseillers municipaux référents.

Etaient présents : Timéo CHEVALIER, Marilou DUVAL et Raphaël PILTÉ.

Était absent : Marco GRAVIER

1- Préparation des motifs pour le projet des peintures du mur de l'école

Les Elus référents proposent deux thèmes aux enfants :

- Des formes géométriques avec des couleurs et des personnages simples à dessiner à l'intérieur (licornes, papillons, cœurs en fleurs...)
- Un arbre sur lequel les feuilles seraient les mains de chaque enfant

Les garçons préfèrent les formes géométriques.

Les Elus référents souhaitent mettre en place un atelier créations. L'idée est de réunir enfants et parents un samedi matin à la maison de la randonnée pour préparer ensemble les dessins et les pochoirs qui seront réalisés. Une date sera très prochainement définie. Les familles recevront une invitation.

2- Point sur l'installation de la tyrolienne

Monsieur le Maire informe les enfants que la tyrolienne a été commandée. Elle sera livrée avant la fin de l'année scolaire. Elle sera installée au Parc des Loisirs, au niveau du terrain de foot où il y a les paniers de baskets, sur le côté, le long du chemin.

Monsieur le Maire invite les enfants à la patience. C'est un jeu qui demande un coût et un temps d'installations importants. Le temps de séchage est également très important. La tyrolienne doit être installée par des professionnels agréés et sa mise en place est suivie d'un contrôle de sécurité obligatoire.

La Mairie attend le devis d'une entreprise qui pourra gérer l'installation de la tyrolienne. Ce sera certainement la société BAUDUCCEL, en charge des travaux d'aménagement du Bourg rue des Etangs et de la Place de l'Eglise.

3- Point sur l'activité Noël – venue d'une calèche et décorations

La venue de la calèche, initialement prévue en décembre 2023 mais annulée à cause du mauvais temps, sera reportée cette année.

Les dates du 7-8 décembre ou 14-15 décembre sont évoquées, en fonction des disponibilités de la calèche.

Les enfants souhaiteraient qu'une collecte de décorations de Noël soit organisée. Cela a déjà été fait l'année dernière. Les guirlandes récoltées sont stockées dans la salle des maîtres. Il appartiendra aux enfants du Conseil Municipal Jeunes de les accrocher le moment venu.

Les Elus référents souhaitent que les décorations soient créées par les enfants. La Commune pourrait leur acheter des planches de bois sur lesquelles ils pourraient faire des dessins.

Les Elus référents souhaiteraient installer un grand traineau sur lequel les familles pourraient s'asseoir et se prendre en photo. Il faudrait que la structure soit fabriquée par le Responsable du service technique. Les enfants se chargeraient de le décorer. Ce point sera discuté avec l'agent concerné.

4- Informations diverses

Monsieur le Maire informe les enfants que les nichoirs qu'ils ont demandé l'année dernière ont tous été installés.

Les enfants sont informés que les filets de but du terrain de loisirs ont été fixés par une barre en métal.

Les enfants sont ravis des ces installations et remercient la Commune.

Une enfant propose de mettre en place un collecteur de bouchons qui seraient donnés à une association. L'association Bouchons d'Amour située à Malicorne-sur-Sarthe, par exemple, a pour but de collecter, acheminer, trier et expédier les bouchons et couvercles en plastiques vers un recycleur ou une entreprise de recyclage. Les sommes récupérées par ces ventes permettent l'acquisition de matériel pour handicapé ou d'aider d'autres associations. Les Elus référents vont se renseigner sur ce dispositif.

Monsieur le Maire et les Elus référents remercient les enfants pour leur implication et leur offrent un goûter.

Fin de la réunion à 17h35.

Les Elus référents du Conseil Municipal Jeunes,

Jonathan BECHEZ et Lydie CHARREAU

